



Information sur un divorce en belgique

Par **Juhann**, le **27/11/2011** à **19:54**

Bonjour,
Je suis très inquiète pour le sort de ma grande soeur qui vit en belgique depuis de nombreuses années. Elle s'est mariée et a eu 2 filles. Ils sont énormément endettés.
Aujourd'hui elle ne s'entend plus avec son mari et il la menace d'avoir la garde totale des filles.
Qu'elles sont les droits de ma soeur ? Que peut-elle faire pour se protéger ?
Et il retourne les filles contre nous mais s'il nous interdit de voir les filles quels sont nos droits ?
Est ce que le droit français peut-il intervenir ?
Merci d'avance pour vos renseignements.

Par **corimaa**, le **27/11/2011** à **21:52**

Bonsoir, non, seule la loi belge est applicable, essayer de trouver un forum juridique belge car ici nous ne pouvons vous aidern
Cdlt

Par **Juhann**, le **27/11/2011** à **22:04**

merci pour cette réponse mais je ne trouve pas d'équivalent pour un site belge ... :(

Par **corimaa**, le **27/11/2011** à **22:20**

effectivement, je viens de chercher mais je n'ai rien trouver non plus
Il faudrait que votre

soeur se renseigne sur place, il doit y avoir des consultations juridiques gratuites par des avocats comme il y en a chez nous dans les mairies 1 ou 2 journées par mois

Par **Juhamn**, le **27/11/2011** à **22:22**

oui c'est à espérer car leur système est vraiment très différent du notre ... et c'est bien compliquer ... j'ai peur pour la suite des évènements